

**COP21****La filière forêt-bois : une nouvelle classe d'actifs**

**A l'occasion de son colloque national, la filière forêt-bois, qui représente 440 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, s'est réunie pour identifier de nouveaux outils d'investissement. L'enjeu majeur est de financer l'économie de la filière à travers la mobilisation de capitaux.**

**Paris, le 6 novembre 2015** – 530 professionnels participaient ce jeudi 5 novembre au Conseil économique, social et environnemental au colloque de la filière forêt-bois sur sa contribution à la COP21 et les enjeux économiques et environnementaux qui sont liés.

Organisé par France Bois Forêt, interprofession nationale, France Bois Industries Entreprises interprofessionnelle nationale représentant les professionnels de l'industrie et des entreprises du bois, et l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers, ce colloque a réuni avec succès et pour la 1<sup>ère</sup> fois la filière et les professions financières. Comme l'a affirmé Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, « *Il y a peu de filières qui ont autant de richesses et de potentiels de valorisation, les entreprises de la forêt et du bois peuvent compter sur notre mobilisation* ».

Ce colloque confirme l'intérêt d'investir dans un secteur en plein développement, qui est l'un des leaderships environnementaux. Des investissements dans la recherche et l'innovation contribueront à valoriser les forêts françaises de production. En effet, une forêt non gérée captera 4 fois moins de CO<sub>2</sub>. Ces investissements doivent tout autant contribuer à développer de nouveaux marchés et produits par les industries de transformation et les entreprises qui dynamiseront la gestion forestière et la sylviculture et conforteront les services environnementaux.

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a également affirmé l'engagement de son ministère, en rappelant que « *le logement représente 44 % de la consommation énergétique du pays et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il y a un formidable marché pour le développement des éco matériaux. Pour la filière, les opportunités à saisir sont réelles* ».

En conclusion de ce colloque, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a annoncé la prochaine mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt sur les bâtiments de grande hauteur. « *A la veille de la COP21, tout ce qui contribue au stockage du carbone est d'un enjeu majeur* », rappelle le ministre qui affirme « *nous devons être ambitieux et accélérer le développement de projets porteurs et innovants de la filière forêt bois. La France ne peut plus être en retard* ».

**CONTACTS PRESSE**

Agence FARGO RDN :

Fadéla Benabadiji - [fbenabadiji@agencefargordn.com](mailto:fbenabadiji@agencefargordn.com) 01 44 82 66 70 ou 06 11 34 22 39

Anne-Sophie Le Menn - [alemenn@agencefargordn.com](mailto:alemenn@agencefargordn.com) 01 44 82 66 79 ou 06 09 49 09 78

**A propos de France Bois Forêt (FBF)**



*L'interprofession nationale filière Forêt-Bois a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt aux côtés des professionnels de la filière cofinance grâce la Contribution Volontaire Obligatoire (dite « CVO ») des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de recherche et développement, encourage l'innovation et l'export de produits transformés.*

*Aujourd'hui 15 organisations professionnelles représentatives composent l'interprofession nationale. Nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif et l'emballage en bois caisses palettes et emballages légers.*

*Les cinq membres associés sont : France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales, le Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF), l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR), le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie.*



Avec la participation en tant qu'expert qualifié de la Société Forestière (Caisse Des Consignations CDC) pour l'Observatoire économique ces compétences nouvelles viennent renforcer l'Interprofession nationale pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

Chaque trimestre et chaque année en juin, FBF publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres, il constitue le reflet d'une économie irremplaçable de la filière forêt-bois.

Aux côtés des cinq Administrations concernées : INSEE, ADEME, DGCIS, ...et du Codifab, FBF collabore activement à la Veille Economique Mutualisée qui verra le jour en 2016.

France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

Elle soutient le label de certification d'une gestion forestière durable : PEFC.

Président : Cyril Le Picard

### **A propos de France Bois Industries Entreprises (FBIE)**



France Bois Industries Entreprises (FBIE), interprofessionnelle nationale de l'aval créée en février 2011, rassemble les entités représentatives au niveau national des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés, de la scierie, de la pâte à papier, des industries et de la construction bois, de l'ameublement, des panneaux, qui s'engagent dans une démarche concertée de développement de l'utilisation du bois et de valorisation de la ressource.

FBIE travaille sur les préoccupations communes de l'aval de la filière, industries et entreprises du bois, et agit sur les différentes politiques publiques qui ont un impact sur

l'ensemble de la filière. L'objectif de FBIE aujourd'hui est de développer la compétitivité du secteur forêt-bois par les marchés.

Les organisations professionnelles membres de FBIE sont l'UIB - Union des Industries du Bois, la FIBC Fédération des Industries Bois Construction, l'UIPP - Union des Industries de Panneaux de Process, l'UFC - Union des Fabricants de Contreplaqué, la FFPPC - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose, l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, la FFB-CMP - Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet, la CAPEB-UNA-CMA - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises - Union Nationale Artisanale - Charpente Menuiserie Agencement, la FNB - Fédération Nationale du Bois, LCB - Le Commerce du Bois, FBR - France Bois Régions. Les membres associés à FBIE sont France Bois Région, FCBA Institut Technologique.

Président : Luc CHARMASSON

### **A propos de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR)**



## **ASFFOR**

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

L'ASFFOR est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. L'ASFFOR réunit les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constitués par les banques, établissements financiers, compagnies d'assurance et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou investisseurs institutionnels. L'ASFFOR assure ainsi la promotion du placement foncier agricole ou forestier, sous forme collective et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'information sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.

Président : Pierre ACHARD

